



## Eclairage



**KILIAN WINZ-WIRTH**  
ASSISTANT DOCTORANT,  
UNIVERSITÉ DE GENÈVE

# DE LA DIFFICULTÉ DE SORTIR DU SYSTÈME DES FILIÈRES

**L**e 23 janvier, «ArcInfo» nous informait d'une modification du seuil d'admission pour le passage au niveau 2 au secondaire 1 dans son article «Le seuil d'admission au niveau 2 sera relevé». Ce changement interroge sur deux plans: la légitimité des notes d'une part, et la façon dont les enseignants perçoivent le cycle 3 d'autre part, particulièrement lorsque le président du syndicat autonome des enseignants neuchâtelois affirme qu'il ne faut pas que le niveau 2 devienne trop général ou trop hétérogène. Il prépare à la voie académique.

A lire l'article, nous comprenons que «certains profs évitent de donner des notes supérieures à 4,5 à des élèves du niveau 1, craignant que ceux-ci ne montent au niveau

2 et s'y retrouvent en difficulté». Cette phrase est révélatrice de la vaste question de la légitimité d'une note attribuée à un élève. Si les élèves étaient évalués uniquement sur leurs compétences et connaissances, ces derniers devraient inévitablement obtenir des notes supérieures à 4,5. Or, cette pratique met encore une fois en lumière que les élèves ne sont pas notés seulement sur leurs compétences mais également en fonction de facteurs extérieurs. Dans ce cas présent, ces derniers sont empêchés d'obtenir de meilleures notes car l'enseignant projette sur l'élève une adaptation difficile au niveau 2. Plutôt que de le protéger d'éventuelles difficultés, ne faudrait-il pas lui donner une chance de passer au niveau 2

bien que, sans un accompagnement suffisant, la transition risque d'être compliquée?

**UN ÉLÈVE A LE DROIT  
DE FRÉQUENTER  
LE NIVEAU 2  
INDÉPENDAMMENT  
DE LA VOIE VERS  
LAQUELLE IL SE DIRIGE:  
PROFESSIONNELLE  
OU ACADÉMIQUE.**

Aussi, l'objectif de cette réforme scolaire était précisément d'abolir les filières au secondaire 1. Force est de constater que, lorsque nous lisons les propos du président du syndicat mentionnés ici, le chemin s'annonce encore très long.

Au niveau international, de tels systèmes existent et l'hétérogénéité des niveaux au sein des classes ne pose pas de problème particulier, car la gestion d'écarts de niveaux entre élèves peut s'effectuer de façon efficace, pour autant que l'enseignant dispose des outils nécessaires.

Tant que l'équation «Niveau 2 = lycéenne» demeure, n'est-il pas légitime de s'interroger si, dans le canton de Neuchâtel, les acteurs éducatifs sont réellement sortis du système de filière? Un élève a le droit de fréquenter le niveau 2 indépendamment de la voie vers laquelle il se dirige: professionnelle ou académique; c'est précisément la force du nouveau système, qui est fondamentale par ailleurs. Travaillons à déconstruire nos représentations!